



Montréal, le 19 septembre 2011

Madame, Monsieur,

Je réponds aux commentaires de M. Pierre Dion, président de TVA, publiés aujourd'hui dans les pages de votre journal et qui accusent Cogeco de refuser de distribuer la nouvelle chaîne TVA Sports sur ses réseaux et insinuent, par un titre provocateur, que Cogeco prend les téléspectateurs québécois en otage.

Commençons par rétablir les faits. Quebecor Media a demandé et obtenu du CRTC une licence pour une chaîne de télévision spécialisée dans les sports dont la distribution est purement facultative.

Bien que Cogeco n'ait aucune obligation de le faire, nous avons clairement indiqué notre intérêt de distribuer TVA Sports sur nos réseaux au Québec et avons donc entrepris en toute bonne foi des négociations avec le Groupe TVA pour conclure une entente à cet effet. Nous estimons avoir déposé des offres raisonnables et généreuses, particulièrement en prenant en compte le fait que la chaîne vient tout juste d'être lancée. À notre grand regret, une entente n'a pu intervenir jusqu'à présent. Cependant, insinuer en gros titres dans les pages du Journal de Montréal qu'il est « scandaleux et inacceptable » que Cogeco ne distribue pas présentement TVA Sports constitue clairement une affirmation démesurée.

Il est important de noter qu'outre Cogeco, d'autres distributeurs n'ont pas encore conclu d'entente pour la distribution de TVA Sports. Bell, Telus et plusieurs autres distributeurs n'offrent toujours pas TVA Sports à leur clientèle.

Cogeco souhaite que les négociations continuent sur des bases de respect mutuel et en privé, comme elles se sont déroulées il y a quelques mois lors du lancement sur Cogeco des chaînes Mlle et Yoopla, deux nouveaux services du Groupe TVA.

Il va de soit pour Cogeco, que dans les négociations pour la distribution de TVA Sports, l'intérêt à long terme de nos clients aura priorité sur toute autre considération.

Bien à vous,

René Guimond
Vice-président, Affaires publiques et communications